

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	
3. VALABLE		4. Code pays/Code assureur/Numéro	
DU		AU	
Jour	Mois	Année	Jour
11	01	2024	31
			01
			2025
(des deux dates comprises)		F 2006 5064000007930	
6. N° d'immatriculation (ou à défaut) n° du chassis ou n° du moteur		5. Catégorie du véhicule	7. Marque du véhicule
GA 572 ED		A	mitsubishi

POUR JOINDRE L'ASSISTANCE, ZONE : LA REUNION
APPELEZ LE : 02.62.97.79.49

10. Cette carte a été délivrée par
NAGICO ASSURANCES
17 RUE DE LA REPUBLIQUE
97150 SAINT-MARTIN

11. Signature de l'assureur



N°

ASSISTANCE

Soc JLM TECHNIC
16 Chemin Gonthier les Hauts
97424 Piton Saint Leu

N° principal

EN FRANCE
OU A
L'ETRANGER

CONSULTER

VDS

CONDITIONS

DE

GARANTIES

ASSISTANCE

8. VALIDITE TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cbbs.org)

Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I
IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	TR
AL	AND	BHT	BY	HR	IL	JP	KK	MC	MK	BAS	SRB⁽²⁾	TH	TR	UK

(1) La couverture d'assurance formée par les cartes vertes émises pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance formée par les cartes vertes émises pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

* CATEGORIE DE VEHICULE - CODE

A. AUTOMOBILE

B. MOTO/SCOOTER

C. CAMION OU TRACTEUR

D. TRACTEUR A MOTEUR A DIESEL

E. AUTOBUS OU AUTOCAR

F. REMORQUE

G. AUTRES